

COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES



Siège social : Maison des Sports – 4 rue Anne Robert Jacques Turgot – 29000 QUIMPER SIRET : 447 718 677 000 43 – APE : 9312Z

PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DU FINISTERE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Date et lieu:

Le lundi 4 septembre 2023 en Visio conférence

Comité Directeur:

<u>Membres présents</u>: Magalie SUEUR, Marc JAIN, Béatrice RUBEAUX-GRANDIN, Morgane DOURMAP, Nathalie DEROUT.

Représentants des commissions :

Membres présents :

David BIZOUARN, David DEROUT.

Membre absent excusé:

Yanis ADAM, Laurent CARADEC, Miwako LE BIHAN.

Représentantes de club :

Membre présent :

Myriam DEVAUX.

Membre absent excusé:

Joël BOUCHER.

Représentants ligue :

Membre présent :

Jérôme LIOT, président de la Ligue de Bretagne de judo.

Margaux POYARD, responsable de l'équipe technique régionale.

Benjamin ASSIE, responsable administratif régional.

Membres absents excusés :

Killian COLLET, cadre technique fédéral

Invités:

Présente:

Gaëlle LECLERC.

Absent excusé:

Alain KEROULLAS.

Ordre du jour :

- Actualité:
- Organisation à la suite de la démission du président Maël ALLEE (intérim assurée par la secrétaire) ;
- Démission de Stéphane MAUGER;
- Proposition et validation de la candidature pour cooptation du président ;
- Proposition pour validation de deux nous membres à coopter : Gaëlle LECLERC et Alain KEROULLAS, présentation, motivations, qualifications ;
- Proposition et validation pour cooptation de la secrétaire générale ;
- Vote des attributions des salles de compétitions, stages, des évènements du département.
- Organisation de l'assemblée générale extraordinaire pour présenter à l'approbation le nouveau président, le secrétaire général et le ou les membres cooptés.
- Clé 29;

- Divers.

1) Actualités :

Deaucoup d'affluence à décathlon pendant le vital sport du 2 et 3 septembre. A rappeler que le comité loue 150 tapis pour une valeur de 1500€.

2) Organisation à la suite de la démission du président Maël ALLEE (intérim assurée par la Secrétaire) ;

- ❖ À la suite de la démission de Maël le 15 juin 2023, et d'après les statuts du comité :
 - O Article 15: En cas de vacance du poste de président du comité, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont provisoirement assurées par le secrétaire général qui doit, dans les meilleurs délais, convoquer une assemblée générale en vue de désigner un nouveau président, dans les conditions prévues à l'article 13
- Magalie SUEUR a donc assuré l'intérim de la présidence, en accord avec l'ensemble des membres du bureau. A cette date plusieurs actions ont été réalisées :
 - Envoi d'un courrier de Maël via la messagerie explicatif de sa démission, joint à ce mail un texte de Magalie SUEUR expliquant l'organisation décidée par les membres du bureau directeur à la suite de cette démission. Un mail a été envoyé à la préfecture pour notifier la démission de Maël ALLEE, Marc Jain a informé la banque du comité. Les différents codes d'accès qui servaient à la fonction du président ont été changé. Marc JAIN, Magalie SUEUR et Maël ALLEE se sont rencontrer pour effectuer la remise des clés du bureau du CD29, les clés de la salle où sont stockés les tapis et matériels à Gouesnou. Maël ALLEE a également remis à Magalie SUEUR les documents, chéquiers, clé USB avec toutes les informations nécessaires pour le fonctionnement de la présidence. Il n'avait pas de matériel en sa possession. Un point a été fait avec Maël, Marc et Magalie sur les dossiers en cours (vital sport, cle29, Intersport) a fin de suivre les activités en cours.
- Depuis la date de démission de Maël ALLEE la fonction de présidente par intérim ainsi que le poste secrétaire générale du CD 29 sont assurés par Magalie SUEUR.

3) Démission de Stéphane MAUGER;

Démission effective le 31 août 2023 de Stéphane MAUGER à la suite d'une mutation professionnelle et un déménagement hors du département. L'équipe du comité le remercie pour son investissement dans le comité et une bonne continuation.

4)Proposition et validation de la candidature du président ;

Article 15 des statuts : En cas de vacance du poste de président du comité, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont

provisoirement assurées par le secrétaire général qui doit, dans les meilleurs délais, convoquer une assemblée générale en vue de désigner un nouveau président après avoir éventuellement complété, par cooptation, le comité directeur qui présente à l'approbation de l'assemblée générale la candidature éventuelle du coopté et ensuite du nouveau président. Magalie SUEUR demande au membre du comité si l'un d'entre eux souhaiteraient assurer la fonction de président, réponse négative. Magalie SUEUR propose de faire valider sa fonction de présidente pour approbation à la prochaine Assemblée générale.

Vote: Proposition validée à la majorité avec 5 votes « pour », 0 vote « contre ».

4) Proposition pour validation de deux nous membres à coopter : Gaëlle LECLERC et Alain KEROULLAS, présentation, motivations, qualifications ;

- Le CD 29 étant au nombre minimum de 5, ils leurs a semblé intéressant de renforcer l'équipe du CD29. Il semblait également important d'avoir des représentants de secteur géographique très différent afin de pourvoir mener des actions sur tout le territoire du Finistère. Alain KEROULLAS été invité pendant la dernière réunion du CD, a transmis une lettre au membre du comité directeur faisant part de son désir de les rejoindre. ALAIN KEROULLAS est actuellement président du Dojo des Etangs et nouveau président du Groupement d'Employeur ADJIME.
- ❖ Gaëlle Leclerc très active sur le département a été contactée par Magalie SUEUR, par suite de cet échange Gaëlle a également fait parvenir une lettre faisant part de sa motivation. Elle a indiqué accepter la fonction que nous lui proposerons. Gaëlle LECLERC est membre du Dojo Ignacien, situé à Plouigneau (29610). Elle exerce les fonctions de présidente au sein de son club depuis 6 ans elle est également commissaire sportif départemental et régional.
- Proposition pour validation de deux membres à coopter Gaëlle Leclerc et Alain KEROULLAS.

Vote: Proposition validée à la majorité avec 5 votes « pour », 0 vote « contre ».

5)Proposition et validation pour cooptation du secrétaire général ;

- Article 10: En cas de vacances d'un ou plusieurs postes d'élus au comité directeur, pour quelque cause que ce soit, celui-ci peut pourvoir au remplacement dans la même catégorie, par cooptation, qui sera soumis à ratification de la plus proche assemblée générale.
- La fonction de secrétaire général étant vacant, il est demandé aux membres du CD 29 si l'un d'eux souhaiterait prendre cette fonction, Gaëlle LECLERC accepte cette fonction qui sera soumise à approbation lors de la prochaine assemblée générale. Magalie SUEUR propose à Gaëlle LECLERC de l'accompagner dans cette fonction, dans un premier temps de l'alléger dans les tâches l'incombant.

Vote : Proposition validée à la majorité avec 5 votes « pour », 0 vote « contre ».

<u>6)Vote de l'attribution des salles de compétition, stages, des évènements du département</u> :

Le comité constate qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des salles, les clubs deviennent réticents. La raison principale étant le manque de bénévoles

- au sein des clubs. Les tournois benjamins et benjamines demandent un espace assez vaste pour les accueillir, c'est également une des problématiques.
- Par suite du changement de calendrier de la ligue de Bretagne 3 dates seront à rectifier. Béatrice réunira donc la commission sportive et à la suite de cette réunion la validation sera effectuée.
- Les stages ont pu être proposé et validé :
 - O Stage d'arbitrage du 8 octobre à Guipavas ;
 - O Stage des féminines du 7 octobre à ST Marc.

Vote: Proposition validée à la majorité avec 5 votes « pour », 0 vote « contre ».

8) Organisation de l'assemblée générale extraordinaire pour présenter à l'approbation le nouveau président, le secrétaire général et le ou les membres du comité directeur :

- Article15 des statuts: En cas de vacance du poste de président du comité, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont provisoirement assurées par le secrétaire général qui doit, dans les meilleurs délais, convoquer une assemblée générale en vue de désigner un nouveau président après avoir éventuellement complété, par cooptation, le comité directeur qui présente à l'approbation de l'assemblée générale.
- Une décision avait été prise d'attendre la rentrée sportive pour convoquer l'assemblée générale, ils paraissaient difficiles de convoquer les dirigeants et enseignants pendant les vacances scolaires, une décision a également été prise de laisser les clubs effectuer leur rentrer (inscriptions, forum, mise en place).
- Plusieurs dates en discussions, le jour de la semaine (un dimanche, un samedi), débat sur ce sujet. Pas de date fixée à ce jour mais une décision devrait être prise rapidement. Une préférence pour le mois d'octobre. Le président de la ligue nous indique que le comité fonctionne très bien, qu'il n'y a pas d'inquiétude même si la date est fixée en novembre.
- Une commission électorale sera mise en place.

7) Vote de l'emploi sur le CLE judo 29 :

Mise au vote de l'embauche de Julien ARNAC pour le poste d'accompagnateur des athlètes du CLE judo 29 entre le collège et le dojo d'entrainement les lundi, mardi et jeudi. Cela permet aux entraineurs du CLE de retourner dans leur club respectif à des horaires adaptés. Morgane DOURMAP propose de les accompagner ponctuellement si besoin.

Vote : Proposition validée à la majorité avec 5 votes « pour », 0 vote « contre ».

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, Magalie SUEUR remercie les membres et clôture la réunion à 21H15

Gaëlle LECLERC Secrétaire Générale

Magalie ROCUET, Secrétaire Générale